

**Conseil national pour étrangers  
Représentants des étrangers  
Appel aux candidatures**

Le mercredi 28 mars 2012 à partir de 17.00 heures auront lieu au Ministère de la Famille et de l'Intégration, 12-14, avenue Emile Reuter, L-2919 Luxembourg - grande salle de réunion au rez-de-chaussée - les élections en vue de la désignation des représentants des étrangers au Conseil national pour étrangers (22 représentants effectifs et 22 représentants suppléants).

**Qu'est-ce que le Conseil national pour étrangers (CNE) ?**

Le CNE est un organe consultatif créé par la loi du 16 décembre 2008 concernant l'accueil et l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg. Il est chargé d'étudier, soit de sa propre initiative, soit à la demande du Gouvernement, toutes les questions concernant les étrangers et leur intégration.

**Qui peut être candidat ?**

Toute personne de nationalité autre que luxembourgeoise, domiciliée au Grand-Duché de Luxembourg, ayant 18 ans accomplis le jour du scrutin, ayant la capacité juridique et n'étant pas privée de son droit de vote pour raisons pénales.

**Comment déclarer sa candidature ?**

Les candidats doivent se déclarer ou être déclarés auprès de l'OLAI au moins huit jours avant la date fixée pour le scrutin, soit le 20 mars 2012 au plus tard.

La déclaration marque les nom, prénoms, nationalité, date de naissance, domicile et profession du candidat. Elle porte engagement de sa part de ne pas retirer sa candidature. Elle est datée et signée.

La déclaration de candidature est accompagnée :

1. d'un acte de naissance
2. d'une pièce documentant la nationalité du candidat
3. d'un extrait du casier judiciaire.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez vous adresser à :

**OLAI**

**Tél. 247-85700 Fax : 247-85720**

**7-9, avenue Victor Hugo  
L-1750 Luxembourg**

**[info@olai.public.lu](mailto:info@olai.public.lu)**

**[www.olai.public.lu](http://www.olai.public.lu)**

Un formulaire de déclaration peut être obtenu sur simple demande.

**Conseil national pour étrangers  
Représentants des étrangers  
Appel aux électeurs**

Le mercredi 28 mars 2012 à partir de 17.00 heures auront lieu au Ministère de la Famille et de l'Intégration, 12-14, avenue Emile Reuter, L-2919 Luxembourg - grande salle de réunion au rez-de-chaussée - les élections en vue de la désignation des représentants des étrangers au Conseil national pour étrangers (22 représentants effectifs et 22 représentants suppléants).

**Qu'est-ce que le Conseil National pour Étrangers (CNE) ?**

Le CNE est un organe consultatif créé par la loi du 16 décembre 2008 concernant l'accueil et l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg. Il est chargé d'étudier, soit de sa propre initiative, soit à la demande du Gouvernement, toutes les questions concernant les étrangers et leur intégration.

**Qui peut être électeur ?**

Toutes les associations ci-après précisées sont admises à participer aux élections comme électeurs en vue de désigner les représentants des étrangers au Conseil national pour étrangers.

**Quelles associations ?**

- a) les associations des étrangers ayant une activité sociale, culturelle ou sportive, l'association des étrangers étant celle dont soit la majorité des membres fondateurs, soit la majorité des membres actuels, sont d'une nationalité autre que luxembourgeoise ;
- b) les associations œuvrant, à titre principal, en faveur des étrangers

**Inscription auprès de l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI)**

Lesdites associations doivent être inscrites à l'OLAI au plus tard le quinzième jour avant le jour du scrutin, soit pour le 13 mars 2012 au plus tard. Pour être inscrite auprès de l'OLAI et ainsi pouvoir participer aux élections du 28 mars 2012, l'association concernée devra faire parvenir à l'OLAI une copie conforme de l'acte de constitution, une copie conforme de la publication de ses statuts au Mémorial, la liste des membres du Conseil d'administration et le rapport d'activité pour l'année en cours, ainsi que la liste actuelle des membres.

Pour toutes informations complémentaires, les intéressés voudront contacter le :

**OLAI**

**Tél. 247-85700 Fax : 247-85720**

**7-9, avenue Victor Hugo  
L-1750 Luxembourg**

**[info@olai.public.lu](mailto:info@olai.public.lu)**

**[www.olai.public.lu](http://www.olai.public.lu)**